

AEROFOULIZES

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE

Commune déléguée de CHATEAUNEUF SUR SARTHE



**SERVICE ENFANCE—Commune déléguée de
Châteauneuf sur Sarthe – LES HAUTS-D'ANJOU**
02-44-87-21-70
service.enfance-mairie@chateauneufsursarthe.fr



Règlement intérieur des Accueils

de la commune déléguée de CHATEAUNEUF SUR SARTHE

(le présent règlement a été mis à jour et est applicable à compter de janvier 2019)

Ces accueils se situent au 65 rue Nationale à CHATEAUNEUF, accès parking.

Téléphone : 02-44-87-21-70

Email : service.enfance-mairie@chateauneufsursarthe.fr

Du personnel qualifié et compétent assure l'accueil et la sécurité des enfants avec un grand souci d'écoute et d'attention.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est une structure d'accueil avant et après l'école, qui s'adresse aux enfants scolarisés à l'école Marcel Pagnol.

Le petit déjeuner et le goûter pourront être pris sur place mais à charge des parents de le fournir.

Les enfants peuvent faire leurs devoirs pendant ce temps d'accueil toutefois ceux-ci ne seront ni surveillés, ni vérifiés.

HORAIRES

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à **8h15** et de **16h15** à 18h30 (18h le vendredi)

TARIFS

Tout quart d'heure commencé sera facturé, et **au bout de 5 quart d'heure de présence consécutifs facturés, un quart d'heure offert !**

QF inférieur à 336 €	0,30 € le $\frac{1}{4}$ d'heure
QF de 337 € à 524 €	0,40 € le $\frac{1}{4}$ d'heure
QF de 525 € à 780 €	0,50 € le $\frac{1}{4}$ d'heure
QF de 781 € à 1036 €	0,55 € le $\frac{1}{4}$ d'heure
QF supérieur à 1036 €	0,60 € le $\frac{1}{4}$ d'heure

Pour les familles non allocataires, le QF sera calculé manuellement à partir des leurs ressources annuelles. Pour les familles ne souhaitant pas transmettre leurs ressources, le tarif maximum sera appliqué.

ATTENTION Au-delà des horaires de fermeture de l'accueil, il vous sera facturé 2€ le $\frac{1}{4}$ d'heure par $\frac{1}{4}$ d'heure de retard.

PAUSE MERIDIENNE

La pause méridienne privilégie un temps pour se restaurer mais aussi un temps pour se détendre et partager un moment de convivialité. Comme son nom l'indique, elle doit rester une pause : l'enfant doit pouvoir "se déconnecter" des heures de classe. Pour cela, pour les enfants de l'école Primaire de l'Ecole Marcel Pagnol, la municipalité propose un temps animé et encadré par des animateurs, avant le repas, avec différents pôles (au choix de l'enfant) : Jeux sportifs, Jeux de cour, Jeux de sociétés, Activités Manuelles...

HORAIRES

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 12h30

TARIFS ET INSCRIPTION

Tout enfant inscrit au restaurant scolaire est automatiquement présent à la Pause méridienne (voir règlement intérieur du Restaurant scolaire, article 3 « Modalités d'inscription »).

Service GRATUIT pour les Familles, le repas est facturé selon le QF (3.60€ pour les QF<700€, 3.90€ pour les QF>700€)

ACCUEIL DE LOISIRS

Cette structure d'accueil et d'animation est ouverte les mercredis, petites et grandes vacances sur Châteauneuf sur Sarthe.

Elle permet aux enfants de se détendre, de s'amuser, de découvrir des activités, des jeux nouveaux, différents, de rencontrer et d'échanger avec d'autres enfants, d'autres adultes... ainsi il contribue à son épanouissement.

Il s'adresse aux enfants de 2 à 12 ans, scolarisés.

HORAIRES

L'Accueil de Loisirs est ouvert de 9h00 à 17h00. Une arrivée échelonnée des enfants est possible jusqu'à 10h. Pour les demi-journées, les horaires sont les suivants : 9h - 12h et 13h30 - 17h

TARIFS

	Journée avec repas		½ journée avec repas		½ journée sans repas	
	CCVHA*	Hors CCVHA	CCVHA*	Hors CCVHA	CCVHA*	Hors CCVHA
- De 400€	6.80 €	8.15 €	4.80 €	5.75 €	2.80 €	3.35 €
De 401€ à 524€	10.80 €	12.95 €	7.80 €	9.35 €	4.80 €	5.75 €
De 525€ à 780€	12.80 €	15.35 €	8.80 €	10.55 €	5.80 €	6.95 €
De 781€ à 1036€	13.30 €	15.95 €	9.30 €	11.15 €	6.30 €	7.55 €
+ de 1036€	13.80 €	16.55 €	9.80 €	11.75 €	6.80 €	8.15 €

*CCVHA : Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou

Majoration de 20% sur la tarification des familles résident hors CCVHA.

Pour les familles non allocataires, le QF sera calculé manuellement à partir de leurs ressources annuelles. Pour les familles ne souhaitant pas transmettre leurs ressources, le tarif maximum sera appliqué.

ACCUEIL PERI-CENTRE

Un temps d'accueil péri-centre payant est proposé le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30. L'accueil péri-centre coûte 1 € la ½ heure. **Toute ½ heure commencée sera facturée.**

ATTENTION Au-delà des horaires de fermeture de l'accueil péri-centre, il vous sera facturé 2 € la demi-heure.

INSCRIPTION

Vous devrez impérativement inscrire votre enfant par le biais de la fiche d'inscription au moins 1 semaine à l'avance, toutefois des inscriptions de dernières minutes pourront être prises (en fonction des places disponibles). Pour toute annulation, merci de prévenir 48h à l'avance en appelant la directrice au 02-44-87-21-70 ou en lui adressant un email service.enfance-mairie@chateauneufsursarthe.fr.

Aucune annulation ne sera acceptée sans présentation d'un justificatif médical

REPAS

Les repas sont équilibrés. Le déjeuner est cuisiné sur place par du personnel qualifié.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

Les menus sont affichés à l'accueil de Loisirs.

TEMPS DE REPOS ET TENUE DE RECHANGE

Si vous souhaitez que votre enfant se repose, merci d'apporter un drap et une couverture à son nom, son doudou. Merci de prévoir également une tenue de rechange (penser à inscrire le nom des enfants sur les vêtements pour éviter les pertes).

INSCRIPTION ET FONCTIONNEMENT

INSCRIPTION

Chaque famille doit :

- **remplir une fiche de renseignement par enfant**, valable de juin à Juin, comportant les renseignements familiaux, les éléments concernant la santé de l'enfant, ainsi que les autorisations parentales nécessaires. La signature de ce document vaut acceptation du présent règlement intérieur.

- **fournir la photocopie de la dernière attestation de prestation CAF ou MSA** (quotient familial). En cas de changement de situation en cours d'année scolaire, vous devrez impérativement informer les services de la CAF (actualisation du Quotient Familial) ainsi que notre service (réajustement des tarifs).

Pour information, la structure utilise l'application de Consultation des Données Allocataires (Cdap) en tant que partenaire de la CAF, pour la consultation des QF. Vous devrez compléter l'autorisation de cet applicatif sur la fiche de renseignement.

FACTURATION

Les paiements s'effectueront à la réception de la facture.

Celle-ci sera soit envoyée par la trésorerie du Lion d'Angers.

Vous avez la possibilité de régler vos factures avec des tickets CESU (Chèque Emploi Service Universel) ou chèques Vacances (seulement pour l'accueil de Loisirs) ainsi qu'en prélèvement automatique (en faire la demande et signer l'autorisation de prélèvement).

DEDUCTION FISCALE

Pour vos déductions fiscales de frais de garde, le service Enfance vous délivrera un justificatif sur votre demande pour les enfants de moins de 6 ans.

RAPPELS

- ◇ La responsabilité de l'accueil n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est entré dans la salle d'accueil.
- ◇ Le matin : Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle et signaler leur arrivée à l'équipe d'animation.
- ◇ Le soir : Tout départ d'enfant doit être impérativement signalé à l'équipe d'animation. Dans le cas contraire, la totalité du créneau sera facturé.
- ◇ L'équipe ne confiera les enfants qu'aux parents et personnes signalées dans la fiche de renseignement. Pour tout changement de personne habilitée à venir chercher l'enfant, les parents doivent impérativement informer la directrice par écrit.
- ◇ Si un enfant doit partir seul, les parents doivent fournir une autorisation écrite précisant l'heure du départ.
- ◇ Veiller à ce que votre enfant ne porte pas d'objets de valeurs. Si votre enfant souhaite apporter des jouets, l'équipe d'animation ne sera pas tenue responsable en cas de perte, de vol...
- ◇ Tout enfant perturbant le bon fonctionnement de l'accueil peut voir son inscription remise en cause.

CONTACTS

Un dialogue régulier entre les parents, le personnel de l'accueil, la direction est indispensable pour son bon fonctionnement.

Diana ESNAULT Responsable Service Enfance	Permanence les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 à 12h ou sur rendez vous	Service Enfance 65 rue Nationale 49330 CHATEAUNEUF 02-44-87-21-70 service.enfance- mairie@chateauneufsursarthe.fr
--	---	---

Le Maire, Maryline Leze

Le Maire délégué, Marc Antoine DRIANCOURT

Avec le soutien financier de :

